

# LA CGT, 1<sup>er</sup> syndicat, NE SIGNE PAS LES ACCORDS DÉFAVORABLES AUX SALARIÉ.E.S !

## LES CONGÉS

Nos dirigeants tentent d'inscrire dans la durée la sémantique de la « Dette Sociale » qui remplacerait le congé par un coût et non plus comme un droit ! Dans les faits ce sont des pressions voire du harcèlement incessant appliqués par la ligne managériale.

Le BRH 1986, seul texte de référence à ce jour prévoit le report possible des congés pour deux fois la durée hebdomadaire jusqu'au 30 avril de l'année N+1.

Les 3 RE quant à eux doivent être pris entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 30 avril.

**L'intox honteuse organisée par la Direction pour avoir un solde à 0 au 31 décembre n'a aucune valeur réglementaire.**

Le BRH prévoit également qu'un congé doit être posé au plus tard 8 jours avant la date du congé (Art 2 §20) : **Ne vous précipitez pas dans la BOXRH !**

La DNT définit nos congés par :  
« Ces moments de repos sont des moments majeurs pour la santé ».  
**La CGT est d'accord et c'est pour cela que le personnel doit disposer de ses congés à sa convenance !**  
On le comprend, l'objectif principal est de liquider les congés et de répondre aux règles comptables de « Leur Dette Sociale ».

## LES SALAIRES

**Il faut s'adapter aux lois du marchés !**  
Voilà la réponse décomplexée de la DNT sur la politique salariale mise en place par nos dirigeants.

Des salaires à la carte, une politique de recrutement mensongère, un système de promotion obscur et clientéliste.

### Tous les coups sont permis !

La CGT prend acte du « manque d'attractivité de nos salaires » et réaffirme ses revendications salariales :

- ✦ Augmentation et revalorisation des salaires sur l'ensemble des grilles salariales
- ✦ Un système de promotion qui tient compte de l'ancienneté et ne bloque pas les carrières
- ✦ Pour l'égalité salariale
- ✦ Un métier = Une fonction
- ✦ Tous les Chargés Clientèle en 3.2 et tous les Gestionnaires Clientèle en 3.1

**Nos salaires ne sont pas attractifs : AUGMENTEZ-LES !**

## LES PROMOTIONS

A la question des salaires, la direction nous répond : Promotions ! Quelles promotions : celles qui sont faites au compte-gouttes sans aucune règle transparente depuis le début de la télévente.

Ne nous y trompons pas : promotions et salaires sont deux sujets différents. La destruction des emplois, le non comblement des postes assumé resserre de plus en plus l'étau de ce système de promotions.

**Exigeons une promotion qui reconnait la compétence, les acquis professionnels et la prise en compte de l'ancienneté !**

**Grâce aux actions de la CGT,  
on retient que :**

✦ **La CGT n'a pas signé l'avenant au télétravail car l'indemnisation n'était pas à la hauteur de nos attentes !**

*Etes-vous satisfaits des 2€ d'augmentation par mois ?*

✦ **Les défenses individuelles**  
(sur les notations, grade, réintégration...)

**LA CGT est là !**

**Vous n'êtes pas seul !**

Rejoignez nos HIS CGT proposées chaque mois pour échanger entre collègues et vous faire entendre !

Retrouvez le BRH 1986 et différentes notes sur notre site CGT TELEVENTE

<https://televentecgt.reference-syndicale.fr/>

# Ensemble pour la retraite à 60 ans

La version 2023 est une réforme plus dure encore que celle de 2020

## Retraites : non à cette réforme injuste et brutale !

**Pétition lancée par l'intersyndicale contre la réforme des Retraites : déjà plus d'1 million de signataires !**

Le gouvernement a annoncé le report de l'âge de la retraite à 64 ans avec un allongement accéléré de la durée de cotisation.

Cette mesure est injustifiée : le rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR) l'indique clairement, le système de retraites n'est pas en danger. Il n'y a aucune urgence financière.

Cette réforme va frapper de plein fouet l'ensemble des travailleurs, et plus particulièrement ceux qui ont commencé à travailler tôt, les plus précaires, dont l'espérance de vie est inférieure au reste de la population, et ceux dont la pénibilité des métiers n'est pas reconnue. Elle va aggraver la précarité de ceux n'étant déjà plus en emploi avant leur retraite, et renforcer les inégalités femmes-hommes.

Ce projet gouvernemental n'a rien d'une nécessité économique, c'est le choix de l'injustice et de la régression sociale.

Renforcer notre système de retraites nécessite en revanche des mesures de progrès et de partage des richesses.

D'autres solutions sont possibles ! Je soutiens la mobilisation intersyndicale et je m'oppose à cette réforme : « **je signe la pétition** »

**NON à cette réforme  
injuste et brutale !**



### LA CGT PROPOSE UNE AUTRE REFORME

Il faut s'appuyer sur l'opinion publique pour passer du mécontentement à l'action collective.

Il s'agit non seulement de s'opposer au projet Macron-Borne, mais aussi de partager les propositions de la CGT pour améliorer le système de retraite existant :

- » retour à un départ à 60 ans,
- » pension minimum au niveau du SMIC à 2 000€,
- » prise en compte des années d'études, ...

**Comment ? En allant chercher de nouveaux financements :**

- » fin des exonérations de cotisations,
- » hausse du taux de cotisation,
- » égalité professionnelle femmes-hommes, ...

## TOUTES ET TOUS MOBILISÉS POUR AUGMENTER LES SALAIRES, PAS L'ÂGE DE LA RETRAITE !

**64  
ANS**

**C'EST NON!**

J'adhère  
à la CGT



Fédération nationale des salariés du secteur  
des activités postales et de télécommunications CGT  
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex  
Tél. : 01 48 18 54 00 C.C.P. Paris 20376 D  
Site : [www.cgt-fapt.fr](http://www.cgt-fapt.fr) Mail : [fede@cgt-fapt.fr](mailto:fede@cgt-fapt.fr)